



## Coopération décentralisée

# Coopérer à l'international malgré la crise : une chance pour les collectivités territoriales françaises

Juin 2013

### LA COOPERATION DECENTRALISEE : UN ATOUT POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA DECENTRALISATION DANS DE NOMBREUX PAYS

Les récents évènements au Mali ou en Tunisie ont confirmé, s'il en était besoin, l'intérêt de l'action internationale des collectivités territoriales.

**Au Mali**, les collectivités locales maliennes ont joué un véritable rôle dans la gestion de la crise et dans le processus de réconciliation. Certaines d'entre elles, déplacées à Bamako, ont été accompagnées par leurs partenaires françaises, qui ont contribué à leur bon fonctionnement et ont financé une partie de l'aide humanitaire.

**En Tunisie**, une ébullition institutionnelle a suivi la révolution de Jasmin. La réforme de l'Etat tunisien passe par une décentralisation, et devra laisser une large place à la volonté des acteurs tunisiens de porter des changements au cœur des territoires. Les collectivités territoriales françaises, engagées dans ce pays depuis de nombreuses années au titre de jumelages culturels, sont fortement sollicitées par leurs homologues pour accompagner ces évolutions.

On pourrait multiplier les exemples de la pertinence de l'intervention des collectivités territoriales françaises à l'international. Qu'il s'agisse d'une intervention ponctuelle en réaction à une crise (politique, catastrophe naturelle...), ou d'un engagement de longue durée (appui au développement, évolutions institutionnelles), la coopération décentralisée ne cesse de démontrer son utilité et sa raison d'être.

### LA COOPERATION DECENTRALISEE REMISE EN CAUSE

Pourtant de plus en plus de voix s'élèvent pour demander des comptes, questionner la pertinence et l'efficacité des projets de coopération décentralisée. Ces attaques sont par exemple le fait de contribuables qui s'interrogent sur le bien-fondé de financements qui partent à l'étranger, dénonçant le manque d'intérêt local de ces actions. Parfois justifiées, ces interpellations peuvent être instrumentalisées politiquement. Cela risque d'être le cas dans la perspective des prochaines municipales.

**Votée en 2007, la loi Thiollière** donnait pourtant aux collectivités territoriales françaises une nouvelle compétence – l'intervention dans le champ de l'aide publique au développement et de l'humanitaire – sans devoir justifier de la notion d'intérêt local. Mais plusieurs facteurs concomitants sont venus jeter le trouble dans un débat que l'on pensait clos :

- **La réforme actuelle des collectivités territoriales françaises** questionne les futures compétences des départements et des régions ;
- **Les restrictions budgétaires** imposent aux élus de justifier plus précisément de leur utilisation des fonds publics ;
- **L'Europe apparaît désormais comme un continent en récession**, et ce sentiment d'insécurité génère une attitude de repli aussi bien chez certains élus que chez une partie de nos concitoyens.

**Si les collectivités n'ont plus à justifier juridiquement de l'intérêt local à agir, elles doivent aujourd'hui proposer à leurs citoyens un discours politique construit qui fonde leur action en lien avec les enjeux de leur territoire.**

**Le débat s'est ainsi déplacé du juridique au politique.** La coopération décentralisée doit désormais être défendue sur le fond, prouver son efficacité, sa plus-value par rapport aux canaux traditionnels de la coopération internationale (multilatérale, bilatérale et non gouvernementale), mais aussi justifier d'une certaine utilité dans nos territoires.

C'est pourquoi les discours sur la nécessaire solidarité des collectivités territoriales, l'importance des échanges entre les citoyens du nord et du sud, la réduction des inégalités... ne suffisent plus. L'adhésion des élus et le soutien des citoyens au niveau local seront d'autant plus forts que des arguments précis seront apportés pour justifier de l'intérêt à coopérer. Le discours devra être à la fois construit politiquement et illustré par des exemples concrets. Faute de quoi, les opposants à la coopération décentralisée seront de plus en plus nombreux.

**Pour autant, ceci n'est pas une mauvaise nouvelle : c'est l'occasion ou jamais pour les collectivités territoriales de repenser leur manière d'agir à l'international, à la fois dans le choix des thèmes de leur intervention, et dans leur relation à leurs homologues à l'étranger.**

## **LA COOPERATION PEUT APPORTER DES REPONSES AUX QUESTIONS QUE L'ON SE POSE DANS NOS TERRITOIRES**

Lorsque l'on évoque l'intérêt local à coopérer pour une ville ou une région française, la dimension économique et l'apprentissage de l'interculturel viennent naturellement à l'esprit. Mais il existe d'autres enjeux pour les territoires et les sujets d'intérêt local pour la coopération sont multiples. Dans de nombreux pays, des réponses concrètes sont élaborées, expérimentées et appliquées par les élus des collectivités territoriales qui acquièrent progressivement toute leur légitimité.

**Nous aurions par exemple intérêt à réfléchir avec les communes malgaches, péruviennes ou brésiliennes sur l'élaboration au niveau local de budgets participatifs... ou nous inspirer des communes béninoises ou burkinabés qui donnent aux acteurs de la société civile un vrai rôle dans la définition et la mise en œuvre d'une stratégie globale de développement à l'échelle d'un territoire.**

La capacité des collectivités territoriales des pays du Sud à concevoir et à mettre en œuvre des politiques publiques en étant économe des moyens humains, techniques, matériels et financiers est l'occasion pour nos collectivités de s'interroger sur la pertinence de certaines dépenses publiques !

Ces expériences ne sont pas des modèles achevés que nous devons répliquer, mais pourraient permettre aux collectivités françaises de sortir de la routine d'une gestion du développement de leur territoire, à l'heure où la crise demande d'imaginer d'autres manières d'agir.

Il est enfin un sujet, essentiel pour la France, qui devrait retenir toute l'attention des élus : la plupart des coopérations décentralisées font à la fois écho à notre passé colonial et à la diversité des origines culturelles des citoyens de la France de 2013. Pour faire Nation, notre histoire doit être revisitée, afin que nous puissions mieux comprendre qui nous sommes et nous projeter ensemble vers l'avenir. Les échanges issus de ces coopérations pourraient nourrir le débat dans ce sens.

## **COOPERER AUTREMENT**

Pour retirer un intérêt local des actions internationales qu'elles ont engagées, les collectivités territoriales françaises devront nécessairement repenser leur posture dans la coopération, et en particulier s'autoriser à exprimer des attentes à leurs partenaires de l'étranger.

La nécessité de re-légitimer l'action des collectivités territoriales à l'international nous permettra peut-être enfin de sortir de notre relation condescendante à certains territoires de l'étranger. Elle donne l'occasion à chacun d'entre nous de repenser sa relation au monde, et à notre pays de sortir d'une vision autocentrée de l'histoire.

*Corinne Lajarge, CIEDEL*